

Communiqué de presse

Notre identité est-elle nationale ? Une chose est sûre : nous en avons deux !

Mardi 15 décembre, Stéphanie Nicot, porte-parole de l'association nationale transgenre Trans Aide, s'est rendue à la mairie de Nancy pour s'inscrire sur la liste électorale. Cette démarche, anodine pour n'importe quelle autre citoyenne française, est un casse-tête humain et juridique pour les administrations chargées d'assurer le droit de vote aux citoyens de notre république.

Comme des dizaines de milliers de personnes transgenres en France, Stéphanie Nicot dispose en effet d'une double identité, celle, absurde et sans rapport avec sa vie réelle, que lui impose avec obstination l'État français (un passeport et des fiches de paie évoquant l'homme qu'elle a été autrefois et qui a disparu) ; et son identité actuelle, celle de la femme que connaissent depuis maintenant plusieurs années tous ceux qui ont affaire à elle dans la vie sociale, avec l'ensemble de ses papiers courants qui témoignent également de son identité féminine : carte de sécurité sociale, contrats, bail, assurances et factures en tous genres...

La mairie de Nancy fait, en 2009, le choix exactement inverse qu'en 2006...

En décembre 2006, exactement dans les mêmes conditions, une autre responsable de Trans Aide s'était vue refuser, par la mairie de Nancy, le droit de s'inscrire sur la liste électorale...

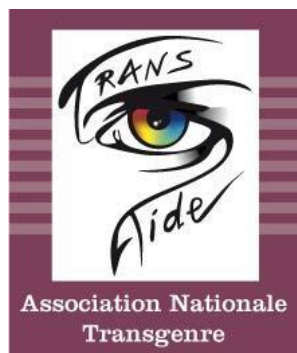
En 2009, c'est « Stéphane » Nicot qui a été inscrite par le maire de Nancy, M. André Rossinot, qu'elle avait avisé de sa démarche en contactant son cabinet... Elle a présenté à la mairie une preuve de domicile sous son identité féminine (madame Stéphanie Nicot) et la pièce d'identité demeurée à son ex-identité masculine que l'État Français refuse de changer.

Elle a donc présenté deux identités différentes pour s'inscrire sur la liste électorale.

Trans Aide – Association Nationale Transgenre

BP 43670 • 54097 Nancy cedex • E-mail : secretariat@trans-aide.com • www.trans-aide.com

Membre de la Fédération Française des Centres LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine



2006 et 2009 : la même ville, la même situation, deux décisions différentes ! Ce genre de contradictions, issues du vide juridique, est le quotidien des personnes transgenres...

Nous attendons désormais, avec l'intérêt qu'on devine, la réaction du procureur de la république de Nancy...

Si le procureur de la république de Nancy, que nous informons ainsi publiquement, ne s'oppose pas à l'inscription sur la liste électorale, il sera juridiquement démontré qu'on peut en France s'inscrire sur une liste électorale en présentant une pièce d'identité et une preuve de domicile à deux identités différentes.

Le procureur de la république de Nancy va donc devoir choisir le moindre mal pour l'État de droit qu'il représente : accepter l'inscription de Stéphanie Nicot sur la liste électorale, ou tenter d'empêcher une citoyenne transgenre française de voter...

Droit à la vie privée ou droit de vote ? En France, une personne transgenre doit choisir !

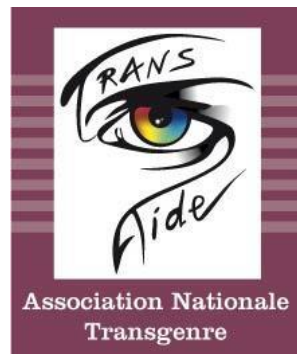
En effet, au nom de l'article 8 de la convention européenne des droits de l'homme, qui garantit le droit à la vie privée, et des récentes recommandations du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe qui vont dans le même sens, les personnes transgenres obtiennent souvent des entreprises privées (banques, téléphonie, Edf, GDF, SNCF, bailleurs, assurances, etc.) et parfois de la sécurité sociale la modification des documents et factures, afin de ne mentionner que leur prénom usuel et la civilité qu'elles ont choisies. Cela permet, au quotidien, de vivre son identité de genre sans devoir révéler son choix de vie à chaque acte de la vie sociale.

Des milliers d'entre nous se sentent cependant rejetées par la République en voyant les campagnes d'inscription sur les listes électorales, alors que tout est fait pour nous pousser à l'abstention et par voie de conséquence, nier notre citoyenneté française, pourtant garanties par la Constitution

Trans Aide – Association Nationale Transgenre

BP 43670 • 54097 Nancy cedex • E-mail : secretariat@trans-aide.com • www.trans-aide.com

Membre de la Fédération Française des Centres LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine



et le droit européen. Une personne transgenre de nationalité française est en effet délibérément inscrite sous un état civil qui ne lui correspond plus et est donc obligée pour voter, de révéler sa trans-identité dans son bureau de vote ou à se réfugier, par discrétion ou par peur, dans une abstention encouragée de fait par l'État français...

Et que pense le ministre, M. Éric Besson, de notre double identité ?

M. Éric Besson se passionne, comme on le sait, pour les mystères de l'identité... Nous lui suggérons de se pencher sur la nôtre : en matière d'identité, des dizaines de milliers de Français et de Françaises en ont deux ! Simplement parce que l'État refuse de modifier notre état civil, créant ainsi des situations humaines aberrantes et des imbroglios juridiques à répétition... Afin que cesse ce scandale, Trans Aide pose une question simple à M. Éric Besson, ministre de l'Immigration, de l'intégration et de l'identité nationale : que reste-t-il de notre identité nationale à nous, citoyennes transgenres françaises, lorsque les conditions d'exercice de notre droit fondamental qu'est notre droit de vote sont, dans les faits, rendues impossibles ?

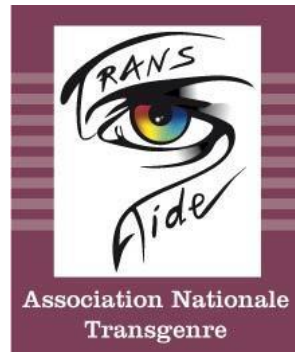
Nous demandons aussi à M. Besson ce qu'il compte faire pour que des milliers de Français et de Françaises transgenres puissent vivre leur identité française, c'est-à-dire l'exercice serein du droit de vote, dans le respect de leur personne et de leur vie privée.

Si M. Éric Besson invitait une délégation de Trans Aide au ministère pour parler du peu qui reste - par décision d'État - de notre identité française, nous lui dirions que ce qui effraie une association républicaine et laïque comme la nôtre, ce n'est pas la différence de l'autre. C'est de nous demander, chaque jour, ce qui restera de notre identité (même pas nationale, mais humaine) si l'État français continue à nous discriminer et à nous traiter en citoyens et citoyennes de seconde zone... En fait, la France que nous aimons, c'est celle qui respectera notre identité autant que celle des autres, qui respectera nos droits, donc notre droit de vote **et** notre vie privée, et ne nous obligera plus à choisir l'un ou l'autre !

Trans Aide - Association Nationale Transgenre

BP 43670 • 54097 Nancy cedex • E-mail : secretariat@trans-aide.com • www.trans-aide.com

Membre de la Fédération Française des Centres LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine



Cette France-là, vraiment républicaine, pour les personnes transgenres comme pour beaucoup d'autres en France, elle reste à inventer !

Pour Trans Aide,
Stéphanie Nicot
Porte-parole nationale

Trans Aide
(Association nationale transgenre)
BP 43670
54097 NANCY Cedex
Site Internet : www.trans-aide.com
Mail : info@trans-aide.com
Mobile : 06 14 69 63 51

Trans Aide – Association Nationale Transgenre

BP 43670 • 54097 Nancy cedex • E-mail : secretariat@trans-aide.com • www.trans-aide.com
Membre de la Fédération Française des Centres LGBT • Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine